

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2014 À 18 HEURES 30

PUBLIE LE

28 FEV. 2014

N° 2 - 60 / 2014: POLITIQUE DE LA VILLE - AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE À L'ASSOCIATION INTER PLIE

L'An Deux Mille Quatorze, le 25 février 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 février 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Alain ALABERT, Geneviève PARMENTIER, Marie-Pierre GRANIER, Naima MARENGO, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADoucETTE, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 FÉVRIER 2014

N° 2 – 60 / 2014: POLITIQUE DE LA VILLE – AVANCE REMBOURSABLE CONSENTIE À L'ASSOCIATION INTER PLIE

Pilote : Politique de la ville

Autre service concerné : Finances et Budget

Madame Maryse BERTRAND, rapporteur,

En 2013, confrontée au fait que l'activité de l'association Inter PLIE génère d'importants besoins en trésorerie, issus du décalage résiduel entre les avances versées aux opérateurs et les financements FSE qui s'échelonnent sur plus de 2 ans, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'accorder à l'association Inter PLIE une avance remboursable d'un montant maximum de 175 000 €.

En effet, cette disposition permet de réduire les frais financiers qui résulteraient de la solution consistant à souscrire un contrat de type « ligne de trésorerie ».

Par délibération du conseil communautaire du 15 octobre 2013, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de la prorogation de la convention du PLIE de l'Albigeois 2007-2013 sur l'année 2014. Dans ce contexte et pour faciliter les mouvements de trésorerie sur ce nouvel exercice, il est proposé de renouveler l'avance remboursable à l'association Inter PLIE pour un montant maximum de 175 000€ pour 2014.

Je vous précise que pour 2013 seulement 25 000€ ont été avancés au final compte tenu des versements FSE qui permettent de compenser les besoins.

Comme pour 2013, et toujours dans un souci de maîtriser la trésorerie, il est proposé de plafonner le pourcentage des avances aux opérateurs sur les mêmes critères objectifs qu'en 2013 :

- Le statut de l'opérateur ;
- Le nombre de postes ouverts sur l'action dont bénéficiaires PLIE à rémunérer ;
- L'importance des fournitures du chantier ;
- Les cofinancements cumulés du bloc Etat et collectivités ;

Dans ce cadre, il est proposé de plafonner le montant des avances ainsi qu'il suit :

- CFPPA de Fonlabour, établissement public local, chantier de maraîchage pour 5 postes PLIE : avance de 25%.
- VERSO, association, un chantier unique petit patrimoine bâti de 7 postes PLIE, les fournitures (échafaudages, sécurité...) sont à la charge des communes : avance de 25%.
- EMMAUS INSERT, association, un chantier réemploi de D3E et magasin de vente, 11 postes PLIE : avance de 30%.
- Régie Inter quartiers d'Albi, association, plusieurs activités dont un chantier environnement de 8 postes PLIE, location véhicules, matériels et consommables à la charge de l'opérateur : avance de 30%.
- Regain Action, association, plusieurs activités dont un chantier jardins d'insertion de 11 postes PLIE, consommables à la charge de l'opérateur : avance de 30%.

Je vous demande :

- D'apporter la garantie de la communauté d'agglomération au contrat en cours jusqu'à son échéance, c'est-à-dire jusqu'au remboursement définitif du solde négatif.

- D'approuver le renouvellement pour 2014 à Inter PLIE d'une avance remboursable d'un montant de 175 000 € maximum, et qui sera remboursée au gré des versements FSE consenties à l'association au terme des contrôles sur les exercices antérieurs.
- D'approuver le plafonnement des pourcentages d'avance aux opérateurs sur le programme 2014 ainsi qu'il suit :
 - ✓ CFPPA, 25%.
 - ✓ VERSO, 25%.
 - ✓ EMMAUS INSERT, 30%.
 - ✓ Régie Inter quartiers d'Albi, 30%.
 - ✓ Regain Action, 30%.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du bureau communautaire du 11 février 2014

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

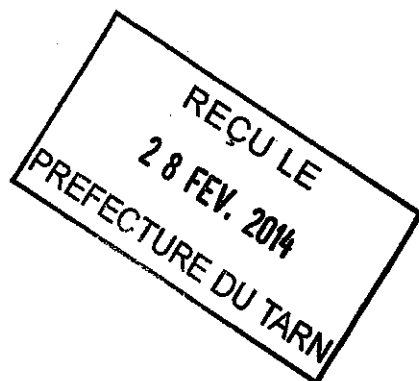
APPORTE la garantie de la communauté d'agglomération au contrat en cours de ligne de trésorerie souscrit par l'association Inter Plie, jusqu'à son échéance, c'est-à-dire jusqu'au remboursement définitif du solde négatif.

APPROUVE le renouvellement pour 2014 à Inter PLIE d'une avance remboursable d'un montant de 175 000 € maximum, et qui sera remboursé au gré des versements FSE consenties à l'association au terme des contrôles sur les exercices antérieurs.

APPROUVE le plafonnement des pourcentages d'avance aux opérateurs sur le programme 2014 soit :

- ✓ CFPPA, 25%.
- ✓ VERSO, 25%.
- ✓ EMMAUS INSERT, 30%.
- ✓ Régie Inter quartiers d'Albi, 30%.
- ✓ Regain Action, 30%.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2014



Pour extrait conforme,
Fait le 25 février 2014,

Le Président
Philippe BONNECARRÈRE

